

ISSOIRE AVIATION

Société Anonyme au Capital de 100.000 Francs

Siège Social :

Aérodrome d'Issoire-le-Broc

B. P. n° 7 - 63501 ISSOIRE

Tél. (73) 89-01-54

ISSOIRE, le 16 Mai 1979

BULLETIN-SERVICE I.A. N° 11

Classement →

IMPERATIF

APPAREILS CONCERNES

Avions WASSMER WA 51 - 52 et 54 tous numéros de série

DELAI D'APPLICATION

Avant le 30.9.79 puis toutes les
100H de Vol, selon texte ci-dessous.

1 - Objet : Criques sur renforts métalliques sous empennage horizontal, référence WA 51.23.20.

2 - Procédure : Ces renforts métalliques, localisés et représentés sur figures I -2 - 3 du présent Bulletin-Service, sont au nombre de 2 par avion.

Pour inspecter ces renforts et rechercher des criques comme mentionné sur la figure 3, opérer de la façon suivante :

- caler la queue de l'avion avec un chevalet pour éviter qu'il ne bascule sur l'arrière au cours des opérations indiquées ci-dessous
- se glisser dans la poutre de queue en passant par la trappe située sur le cadre derrière les sièges des passagers arrières. Avancer dans la queue de l'avion jusqu'à ce que l'on aperçoive les 2 renforts métalliques 51.23.20 sous le voile horizontal en stratifié situé sous l'empennage horizontal. Ces renforts sont maintenus en place dans les angles supérieurs droit et gauche du fuselage par du tissu de verre. Prendre garde, en se glissant dans la queue de l'avion, à ne pas endommager les cadres et le revêtement en stratifié de l'avion : cette opération doit être effectuée par une personne légère.
- observer attentivement, et l'un après l'autre, les 2 renforts métalliques pendant qu'un aide, resté à l'extérieur de l'appareil, imprime des mouvements lents de va et vient verticaux en bout de l'empennage horizontal. Une crique sera décelée en voyant le métal "jouer" anormalement; en cas de doute, effectuer une opération de ressuage.

NOTA- En cas d'impossibilité de se glisser dans la poutre de queue, les renforts pourront également être observés par la trappe de visite sur flanc arrière gauche, à l'aide d'un miroir orientable.

A noter cependant que ce mode d'observation est nettement moins favorable que celui mentionné ci-dessus.

ISSOIRE AVIATION
BULLETIN-SERVICE

Approbation D.G.A.C.
27 Juin 79

Page
1/2

ISSOIRE AVIATION

Société Anonyme au Capital de 100.000 Francs

Siège Social :

Aérodrome d'Issoire-le-Broc

B. P. n° 7 - 63501 ISSOIRE

Tél. (73) 89-01-54

ISSOIRE, le 16 Mai 1979

BULLETIN-SERVICE I.A. N° 11

Classement →

IMPERATIF

2.1 - Cas de pièce non criquée

Porter mention de l'inspection dans les livrets avions, aucune intervention nécessaire

2.2 - Cas de pièce criquée

Prendre contact avec la Société ISSOIRE-AVIATION pour convenir d'une date de passage en atelier stratifié pour remplacement des pièces défectueuses; si nécessaire, des renforts à poser, pour vol de convoyage, seront fournis.

Durée d'immobilisation de l'avion en atelier spécialisé : deux jours!

3 - RENOUVELLEMENT INSPECTION

L'inspection, objet du présent B.S. est à renouveler après chaque 100 H. de vol en attente d'application d'une modification, en cours de définition, supprimant cette surveillance. Cette modification qui sera applicable en atelier d'Aéro-Clubs, fera l'objet d'un prochain Bulletin-Service!

ISSOIRE AVIATION

Société Anonyme au Capital de 100.000 Francs

ISSOIRE, le 16.05.79

Siège Social:

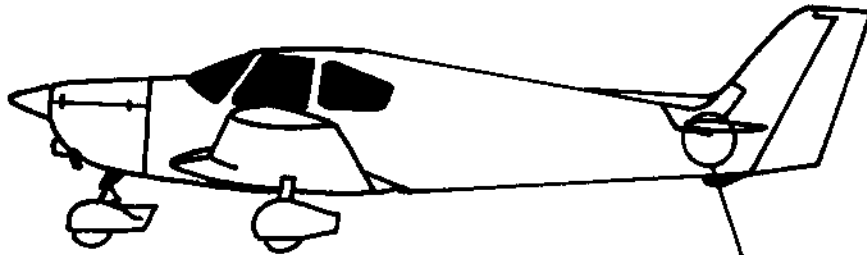
Aérodrome d'Issoire-le-Broc

B. P. n° 7 - 63501 ISSOIRE

Tél. (73) 89-01-54

Classement →

IMPERATIF



- Fig. 1 : Zone concernée.

- Criques observées à ce jour -

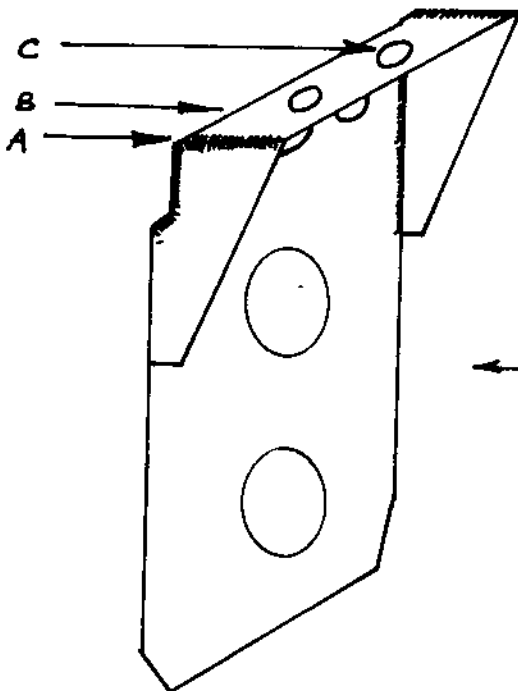


Fig. 3 : Renfort métallique sous E.H.M. - Réf. 51.23.20 -

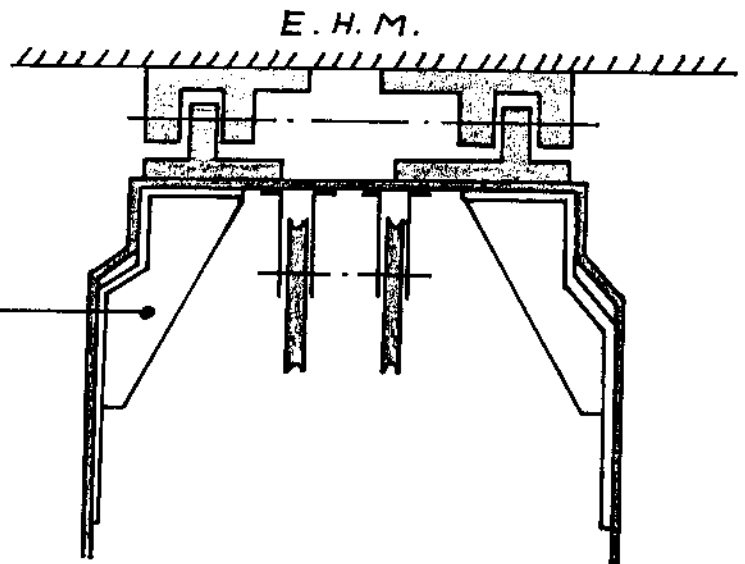


Fig. 2 : Vue en coupe de la poutre Fuselage sous E.H.M.